

C'est ce qui en ressort de la convention signée lundi dernier par Adalphe Minkoa she et Pierre Kaldadak ,respectivement recteur de l'université de Yaoundé II Soa et directeur général de la Cameroon Postal Services.

Cette nouvelle mesure prendra effet dès le début de la rentrée académique prochaine.

Comme l'indique ce partenariat, les frais de préinscriptions , les droits universitaires, ainsi que les frais de concours des étudiants de l'université de Yaoundé II Soa seront désormais payés dans les guichets de la Campost.

Ce contrat permet également le paiement des salaires des enseignants vacataires et agents contractuels de ladite institution qui sollicitent leur virement via Campost Money. "La Campost a une panoplie de services mais pour le cas spécifique de la convention que nous venons de signer, l'objectif est de faciliter le paiement des droits univertitaires", a déclaré Pierre Kaldadak, directeur général de Campost dans les colonnes du journal Mutation éditions du mercredi 18 juillet dernier. .

La Campost a par ailleurs indiqué que grâce à la densité de son réseau, les étudiants auront la possibilité de payer leurs droits universitaires partout sur l'étendue du territoire même dans les zones les plus reculées.